

## BUREAU du 25 novembre 2013

### Procès-verbal synthétique

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre à 18h00, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement **convoqué le dix-neuf novembre 2013**, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Jean-François VASSEUR ;

Membres du BUREAU **présents** et *absents* :

<b>Amiens Métropole</b>	<b>Département de la Somme</b>	<b>Communautés de communes</b>
1 – <b>Jean-François VASSEUR</b> 2 – <i>Jean-Claude RENAUX</i> 3 – <i>Didier CARDON</i>	1 – <i>Stéphane BRUNEL</i> 2 – <i>Jean-Pierre TETU</i> 3 – <i>Bernard DAVERGNE</i>	1 – <b>Daniel CARPENTIER</b> 2 – <i>Patrice LETALLE</i> 3 – <i>Laurent SOMON</i>

Le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2013 est approuvé.

La séance du 18 novembre a été annulée faute de quorum. Les délibérations prises pour cette seconde réunion sont valables quelque soit le nombre de délégués présents.

M. Daniel CARPENTIER est désigné **secrétaire de séance**.

### I – DELIBERATIONS DU BUREAU

#### 1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT N°1 DU LOT 1 DE L'ACCORD « MATERIELS D'ACTIVATION DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE DE LA SOMME »

L'accord cadre de matériels d'activation du réseau de fibre optique de la Somme a été attribué le 3 juin 2013 aux sociétés NTI, INEO, OCEALIS et BEFREE. Le 1<sup>er</sup> marché subséquent de cet accord-cadre porte sur la rénovation du cœur de réseau, induisant des changements techniques importants dans la configuration du réseau en fibre optique. Les offres reçues le 25 octobre 2013 sont supérieures à 200 000€ HT. Il convient donc de valider l'attribution de ce marché en Bureau, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

La Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique s'est prononcée le 18 novembre 2013 pour l'attribution de ce marché subséquent.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer le marché subséquent n°1 du lot 1 intitulé « *Cœur de réseau Ethernet et routage* » à la société BEFREE dont le siège se situe à MONTREUIL (93100).

**Approuvé à l'unanimité**

#### 2. MARCHÉ « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE » - CHANGEMENT DE NOM DU PRESTATAIRE

Le syndicat mixte a conclu le 30 août 2010 un marché avec la société MAXICOURS pour la mise à disposition d'un dispositif d'accompagnement à la scolarité dans les Espaces Numériques de Travail. Par courrier reçu le 16 septembre 2013, la société MAXICOURS a informé de sa nouvelle dénomination sociale EDUCLEVER. Le Président propose de valider le changement de nom sans autre modification des dispositions du marché afin de valider le règlement des prochaines factures en trésorerie.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident le changement de dénomination sociale de la société MAXICOURS en EDUCLEVER. Les autres dispositions du marché restent sans changement.

**Approuvé à l'unanimité**

3. MISE EN ŒUVRE DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MIXTE A LA PROTECTION SOCIALE  
COMPLEMENTAIRE DE SES AGENTS

Le Président propose aux membres du Bureau la mise en place d'une participation du syndicat mixte à la protection sociale complémentaire des agents dans les conditions fixées dans le rapport ci-joint. Le Comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme a émis un avis favorable le 7 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la mise en œuvre d'une participation du syndicat mixte Somme Numérique à la protection sociale complémentaire de ses agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

***Approuvé à l'unanimité***

La séance est levée à 18h10.